

31/05/2021

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
LUNDI 31 MAI 2021 À 18H30
ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Présentation de la séance du conseil par visioconférence.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Autorisation au directeur général à demander des soumissions sur invitation pour des travaux de pavage dans le rang Sud-Est et différents secteurs.
4. Départ de M. Xavier Fleury-Germain au poste de journalier. **REPORTÉ**
5. Appel de candidature transmise publiquement visant l'engagement par la municipalité d'un employé municipal, chef d'équipe journalier.
6. Période de questions.
7. Levée de l'assemblée

Daniel Bacon

Daniel Bacon, directeur général, Sec. Trésorier

31 mai 2021

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE
MRC DE MÉKINAC**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue à huis clos le trente et unième jour de mai de l'an 2021, à 18h30, à l'aide de l'application virtuelle ZOOM.

À laquelle application étaient branché/e/s par visioconférence Mesdames les conseillères Bernita Tétrault et Suzanne Tessier, Messieurs les conseillers Mario Montambault, Léon Gagnon, Denis Savard et Claude Thiffault, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur Paul Labranche.

Ce lien de contact a été privilégié compte tenu de la pandémie du coronavirus qui sévit présentement au Québec et afin de respecter les directives de la Santé publique.

Les avis publics pour la tenue de cette séance ont été affichés dans les délais prescrits.

Aucun contribuable assiste à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 19h40.

2021-05-95

Présentation de la séance du conseil par vidéoconférence

Lors de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe tenue le lundi trente et unième jour du mois de mai deux mille vingt et un à compter de 18h30 sur Zoom, étaient présents, les conseillers (ères) suivants (es) :

- Madame Bernita Tétrault
- Madame Suzanne Tessier
- Monsieur Mario Montambault
- Monsieur Léon Gagnon
- Monsieur Denis Savard
- Monsieur Claude Thiffault

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Paul Labranche, maire :

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret 509-2020, jusqu'au 3 juin 2020 par le décret 544-2020, jusqu'au 30 juin 2020 par le décret 667-2020, jusqu'au 8 juillet 2020 par le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020, jusqu'au 15 juillet 2020 par le décret numéro 717-2020 du 8 juillet 2020, jusqu'au 22 juillet 2020 par le décret numéro 807-2020 du 15 juillet 2020, jusqu'au 29 juillet 2020 par le décret numéro 811-2020 du 22 juillet 2020, jusqu'au 5 août 2020 par le décret numéro 814-2020 du 29 juillet 2020, jusqu'au 12 août 2020 par le décret numéro 815-2020 du 5 août 2020, jusqu'au 19 août 2020 par le décret numéro 818-2020 du 12 août 2020, jusqu'au 26 août 2020 par le décret numéro 845-2020 du 19 août 2020, jusqu'au 2 septembre 2020 par le décret numéro 895-2020 du 26 août 2020, jusqu'au 9 septembre 2020 par le décret numéro 917-2020 du 2 septembre 2020, jusqu'au 16 septembre 2020 par le décret numéro 925-2020 du 9 septembre 2020, jusqu'au 23 septembre 2020 par le décret numéro 948-2020 du 16 septembre 2020, jusqu'au 30 septembre 2020 par le décret numéro 965-2020 du 23 septembre 2020, jusqu'au 7 octobre 2020 par le décret numéro 1000-2020 du 30 septembre 2020, jusqu'au 14 octobre 2020 par le décret numéro 1023-2020 du 7 octobre 2020, jusqu'au 21 octobre 2020 par le décret numéro 1051-2020 du 14 octobre 2020, jusqu'au 28 octobre 2020, par le décret numéro 1094-2020 du 21 octobre 2020, jusqu'au 4 novembre 2020, par le décret numéro 1113-2020 du 28 octobre 2020, jusqu'au 11 novembre par le décret numéro 1150-2020

du 4 novembre 2020, jusqu'au 18 novembre 2020, par le décret 1168-2020 du 11 novembre 2020, jusqu'au 25 novembre 2020, par le décret 1210-2020 du 18 novembre 2020, jusqu'au 2 décembre 2020, par le décret 1242-2020 du 25 novembre 2020, jusqu'au 9 décembre 2020, par le décret 1272-2020 du 2 décembre 2020, jusqu'au 18 décembre 2020, par le décret 1308-2020 du 9 décembre 2020, jusqu'au 25 décembre 2020, par le décret 1351-2020 du 16 décembre 2020, jusqu'au 1^{er} janvier 2021, par le décret 1418-2020 du 23 décembre 2020 et jusqu'au 8 janvier 2021, par le décret 1420-2020 du 30 décembre 2020, jusqu'au 15 janvier 2021, par le décret 1-2021 du 6 janvier 2021, jusqu'au 22 janvier 2021, par le décret 3-2021 du 13 janvier 2021, jusqu'au 29 janvier 2021, par le décret 31-2021 du 20 janvier 2021, jusqu'au 5 février 2021, par le décret 59-2021 du 27 janvier 2021, jusqu'au 12 février 2021 par le décret 89-2021 du 3 février 2021, jusqu'au 19 février 2021 par le décret 103-2021 du 10 février 2021, jusqu'au 26 février 2021 par le décret 124-2021 du 17 février 2021, jusqu'au 5 mars 2021, par le décret 141-2021 du 24 février 2021, jusqu'au 12 mars 2021, par le décret 176-2021 du 3 mars 2021, jusqu'au 19 mars 2021, par le décret 204-2021 du 10 mars 2021, jusqu'au 26 mars 2021, par le décret 243-2021 du 17 mars 2021, jusqu'au 2 avril 2021, par le décret 291-2021 du 24 mars 2021, jusqu'au 9 avril 2021, par le décret 489-2021 du 31 mars, jusqu'au 16 avril 2021, par le décret 525-2021 du 7 avril 2021, jusqu'au 23 avril 2021, par le décret 555-2021 du 14 avril 2021, jusqu'au 30 avril 2021, par le décret 570-2021 du 21 avril, jusqu'au 7 mai 2021, par le décret 596-2021 du 28 avril 2021, jusqu'au 14 mai 2021, par le décret 623-2021 du 5 mai 2021, jusqu'au 21 mai 2021, par le décret 660-2021 du 12 mai 2021, jusqu'au 28 mai 2021, par le décret 679-2021 du 19 mai 2021, jusqu'au 4 juin 2021 par le décret 699-2021 du 26 mai 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril de la ministre de la Santé et des Services sociaux prévoit que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault
Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault
Et résolu

Unaniment que la présente séance soit tenue par visioconférence et que celle-ci soit enregistrée et diffusée sur le site internet de la municipalité de Saint-Adelphe. **Adopté**

2021-05-96

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par Monsieur le maire. **Adopté**

2021-05-97

Autorisation au directeur général à demander des soumissions sur invitation pour des travaux de pavage dans le rang Sud-Est et différents secteurs

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Montambault
Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe demande des soumissions sur invitation auprès d'entreprises pour des travaux d'asphaltage qui seront réalisés sur différents secteurs dans la susdite municipalité.

Que les soumissions seront reçues au bureau du secrétariat municipal, 150 rue Baillargeon à Saint-Adelphe, au plus tard le 11 juin 2021, à 11h pour être ouvertes à huis clos à la salle du conseil de l'hôtel de ville (même endroit) à 11h05.

La Municipalité de Saint-Adelphe n'acceptera aucune offre expédiée par télécopieur, toute offre ainsi transmise sera automatiquement rejetée.

La Municipalité de Saint-Adelphe ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées et n'encourt aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Que les travaux devront obligatoirement être terminés au plus tard le 31 juillet 2021. **Adopté**

2021-05-98

Appel de candidature transmise publiquement visant l'engagement par la municipalité d'un employé municipal, chef d'équipe journalier

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe souhaite procéder à l'engagement d'un employé municipal, chef d'équipe journalier dans les meilleurs délais;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe procède à la publication d'une offre d'emploi pour l'engagement d'un employé municipal, chef d'équipe journalier, dans les différents outils de publication de la susdite Municipalité.

Que les curriculum vitae doivent être parvenu à la Municipalité avant le 17 juin 2021, 16 heures. **Adopté**

2021-05-99

Levée de l'assemblée à 19h45.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard que la séance soit levée.

Paul Labranche, Maire

Daniel Bacon, directeur Général, Sec.-trésorier
